



---

## Information Release

### Le budget fédéral accorde peu d'intérêt aux soins de santé

(Le 23 mars 2017, Mississauga, ON) Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) souligne le peu d'attention accordée aux soins de santé dans le budget fédéral 2017. Cependant, le gouvernement a pris certains engagements en ce qui concerne le soutien et les infrastructures sociales qui pourraient présenter des avantages pour la santé des Canadiens. Ces engagements comprennent notamment le financement des besoins en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures pour les peuples autochtones. De plus, le financement de la Stratégie nationale sur le logement comprend des sommes pour l'aide en santé mentale pour les itinérants et les soins aux enfants, dont une partie sera attribuée aux programmes pour les enfants autochtones.

Ces domaines sont tous des indicateurs importants des soins de santé qui apparaissent dans le [Bilan 2016 sur le rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé](#) du CMFC.

Le budget fournit aussi du financement ciblé pour des initiatives en santé spécifiques, dont des projets sur les médicaments d'ordonnance; le financement de l'Institut canadien d'information sur la santé pour appuyer l'amélioration des lacunes sur les données en santé et du système; de l'argent pour Inforoute santé du Canada pour améliorer les initiatives de prescriptions en ligne et l'utilisation des dossiers médicaux électroniques; et le financement de la Fondation canadienne pour l'amélioration de la santé.

Le CMFC reconnaît que les développements dans les secteurs à priorité élevée en santé – notamment les soins à domicile et la santé mentale – ont été cernés lors des récentes négociations entre les gouvernements fédéraux et provinciaux.

Le CMFC continue d'inciter le gouvernement fédéral à appuyer les efforts de réforme et d'amélioration des soins primaires au Canada, particulièrement en mettant l'accent sur un modèle de soins collaboratif, en équipe et axé sur le patient comme défini dans le [Centre de médecine de famille](#) du CMFC. Des progrès en ce sens ne font pas partie du budget.

#### À propos du Collège des médecins de famille du Canada

Représentant plus de 35 000 membres d'un bout à l'autre du pays, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) est l'organisme professionnel responsable de l'établissement des normes de formation et de certification des médecins de famille. Le CMFC examine et agréé les programmes et les documents de développement professionnel continu qui permettent aux médecins de famille de satisfaire aux exigences de la certification et de l'obtention du permis d'exercice et soutiennent leurs intérêts en matière d'apprentissage permanent. Il procède à l'agrément des programmes de résidence en médecine familiale offerts dans les 17 facultés de médecine au Canada. De plus, il offre des services de qualité, appuie l'enseignement et la recherche en médecine familiale et défend les intérêts des médecins de famille et la spécialité de médecine familiale.

**Renseignements :**

Susan Monic

Responsable, Services des communications

Collège des médecins de famille du Canada

905 629-0900, poste 432

[smonic@cfpc.ca](mailto:smonic@cfpc.ca)

@CanFamPhys